

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE**

Séance du 13 février 2021

Le 13 février 2021, à 10 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mmes BOUGEARD Karine, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, MM. MALECOT Didier, BARRET Alexandre, BAZIN Jean-Yves, BRUNEAU Joël, DUBOS Alexandre, POTIN Jean-Luc

Membres excusés : Mmes HAMON Aurélie, CAPELE Edith,

Membres absents :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 9
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de conseillers municipaux votants : 9

Date de convocation : 8/02/2021

Mme Karine BOUGEARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2021/1

OBJET : Aménagement centre bourg – demande de subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le plan de financement élaboré pour l'aménagement du centre bourg.

Considérant l'opportunité de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2020, programme 2021) pour les opérations telles que le stationnement, la signalisation, les aménagements de sécurité ainsi que piétonniers protégés. Le conseil municipal est invité à valider cette demande de subvention.

Après délibération, le Conseil municipal sollicite à l'unanimité cette demande de subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police pour le projet d'aménagement du centre bourg.

N° 2021/2

OBJET : Aménagement centre bourg – Demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le plan de financement prévisionnel élaboré pour l'aménagement du centre bourg lors de la séance du 12 septembre 2020.

Considérant l'opportunité de l'appel à projet de l'ETAT – DETR dans le cadre du soutien à l'investissement local et à l'accompagnement de la relance dans les territoires, le conseil municipal est invité à valider le projet, le plan de financement et à solliciter cette subvention.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'aménagement du centre bourg modifié suite au classement sans suite du Lot 2 – Assainissement, dans le cadre de la prise de compétence des eaux pluviales et eaux usées par Vitré Communauté et à l'ajustement des subventions.

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre	14 300.00 €	ETAT- DETR	90 135.00 €
Relevé Topographique	1 540.00 €	ETAT- DSIL	48 000.00 €
Bornage	1 185.00 €	DEPARTEMENT - FST	35200.00 €
Achat bâtiment	26 353.00 €	EPCI – VITRE COMMUNAUTE	15 000,00 €
Démolition bâtiment	6 590.00 €	ETAT – Amendes de police	15 000.00 €
Travaux d'aménagement	201 380.00 €	Emprunt	50 000.00 €
Réfection mur cimetièrre	8 118.00 €	Fds propres – Cne de La Selle G.	6 131.00 €
Total	259 466,00 €	Total	259 466,00 €

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite la subvention au titre de la DETR, de la DSIL, du FST, des amendes de police, et de Vitré Communauté afin de participer au financement du projet d'aménagement du centre bourg,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2021/3

OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de palier à l'avance des dépenses globales, Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie qui arrivera à son terme le 15 mars 2021 auprès de la Caisse Régionale de Crédit agricole d'Ille et Vilaine. Les caractéristiques de l'ouverture de Crédit sont accordées pour une période d'un an, suivant les conditions proposées, au taux variable de 1.053 % et pour le montant de 35 000,00 €.

Après délibération, les membres du Conseil municipal donnent pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accepter les conditions proposées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et l'autorisent à signer les pièces relatives à ce contrat.

N° 2021/4

OBJET : Contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par la délibération du 22 janvier 2019, a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires.

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le conseil municipal a accepté la proposition liée au risques garantis pour les agents IRCANTEC.

L'agent technique étant passé de 17 h hebdomadaires à 35 h, suite à son recrutement à temps partiel dans une autre collectivité territoriale, il est donc affilié au régime de la CNRACL depuis le 1er mai 2020.

Considérant ce changement de régime, les garanties ainsi que les conditions tarifaires doivent être modifiées pour cet agent.

Décide

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Contrat CNRACL : Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : décès, accident du travail, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire avec franchise de 15 jours

Conditions : Le taux est de 5.20 % pour l'ensemble des garanties avec franchise de 15 jours fermes par arrêt à la charge de la collectivité dans le seul cas de maladie ordinaire. Nombre d'agents : 1

Article 2 : La commune autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

N° 2021/5

OBJET : CAMPING INSTAURATION DE NOUVEAUX TARIFS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de stationnement de caravanes pour temps morts. Cette demande est sollicitée par une personne qui souhaiterait occuper sa caravane uniquement le week-end.

Après délibération, le conseil municipal décide d'instituer un nouveau tarif « résident week-end » de 100 €/mois pour une occupation seulement le week-end (sans électricité la semaine) et un tarif temps mort 50 € par mois. Une durée limitée sera inscrite dans le nouveau règlement afin d'éviter le stationnement en durée indéterminée.

QUESTIONS DIVERSES :

Le bulletin est apprécié dans son nouveau format.

Mme Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD fait part de ses observations liées au bulletin communal.

Aménagement du bourg : démarrage des travaux prévus en avril.

MUR EXTERIEUR DU CIMETIERE :

L'état du mur d'enceinte du cimetière est dégradé. Il convient d'envisager sa réfection afin d'avoir un effet visuel plus homogène lorsque l'aménagement du centre bourg sera réalisé. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Une demande de subvention pourra être sollicitée au titre du Fonds de concours de Vitré communauté. La décision sera étudiée lors du prochain conseil.

SOCOTEC :

Un technicien est passé afin de réaliser un audit sur la sécurité des bâtiments communaux. Il y a quelques incohérences dans les installations qu'il faudra corriger pour être dans les règles.

L'électricité de l'église est très vétuste. Un gros travail de mise en conformité est à faire.

L'atelier technique, la mairie, la salle communale, les sanitaires du camping et l'abri champêtre ont aussi été vérifiés.

Il a été constaté que les sanitaires du camping sont branchés sur le même compteur que celui de la mairie.

La commission de sécurité devra passer pour vérifier la salle communale et le camping.

M. Alexandre BARRET demande s'il y a possibilité de remplacer les ampoules de l'éclairage public dans le secteur du Pâtis par des ampoules à LED pour réduire la consommation d'électricité.

SANITAIRES DU CAMPING

L'entreprise Boishus doit intervenir pour régler le problème de gouttière dans les sanitaires du camping afin d'éviter les infiltrations.

La toiture nécessite une réfection, un devis va être demandé.

A la demande de M. Alexandre DUBOS, il convient d'étudier la possibilité de mise en place d'un distributeur de pain.

Fin de la séance à 11 h 45

Prochain conseil samedi 20 mars 2021

La secrétaire
Karine BOUGEARD

Le Maire
Ludovic LE SQUER